

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 9 Mercredi 12 mars 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Aux propriétaires de chiens

Suite à une recrudescence des incivilités, nous rappelons à tous les propriétaires de chiens, qu'il est impératif de ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs, espaces publics et chemins du village.

Pour le respect de tous et la propreté de notre cadre de vie, merci d'utiliser des sacs adaptés et de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet. Des contrôles pourront être effectués et des sanctions appliquées en cas de non-respect de cette obligation.

Belprahon, le 12 mars 2025 Le Conseil communal

Compost à disposition

Dès la fin de la semaine, du compost sera mis à disposition des citoyens à proximité de la déchetterie.

Belprahon, le 12 mars 2025 Le Conseil communal

Bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026

Dès à présent, les parents domiciliés à Belprahon peuvent déposer une demande ou un renouvellement de bons de garde pour les places en crèche ou en familles d'accueil, pour l'année scolaire 2025-2026

La Commune de Belprahon a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents:

1. S'assurer d'avoir une place. La structure d'accueil doit avoir adhéré au système des

bons de garde et avoir des places libres à disposition.

- Créer un BE-Login (via le nouveau processus de connexion AGOV). Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour tout question à ce sujet, consulter le site BE- Login.
- 3. Demander un bon de garde à la commune de Belprahon.

La validité des bons de garde prendra fin le 31 décembre 2025 pour les parents domiciliés à Belprahon dont les enfants sont accueillis dans une structure d'accueil de Moutier.

La demande doit être présentée via la plateforme Kibon (www.kibon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Belprahon jusqu'au 30 juin 2025. En cas de délai non respecté ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou plusieurs mois.

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille, www.gef.be.ch/bonsdegarde ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal (032 493 48 27 ou secretariat@belprahon.ch).

Belprahon, le 12 mars 2025 Le Conseil communal



Champoz

Coup de balai:

Le traditionnel coup de balai aura lieu le 26 avril 2025 et reporté en cas de mauvais temps au 3 mai 2025.

Champoz, le 10 mars 2025 Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérants : Aurélie et Damien Grossenbacher, La

Ruai 12, 2738 Court

Propriétaires : idem requérants Auteure du projet : Ludmilla Beeler, rue de Mévilier

36, 2738 Court

Emplacement: parcelle N° 2190, au lieu-dit «La Ruai

12b», 2738 Court

Projet: construction d'un garage Dimensions: selon plans déposés Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2 Patrimoine: ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 avril 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves

de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 5 mars 2025

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérants: Marie Frei et David Donadei, chemin

de la Fiole 9, 2710 Tavannes Propriétaires : idem requérants

Auteur du projet : KWSA SA, Stéphane Kaiser, rue

Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: parcelle N° 2409, au lieu-dit « rue des

Biches 5 », 2738 Court

Projet: construction d'une nouvelle villa familiale

Chauffage: pompe à chaleur air-eau, de type Bosch Thermotechnik AG (Buderus Schweiz), modèle Buderus Logatherm, WLW196i-11 AR E/B/TP120, posée à l'extérieur du bâtiment

Dimensions : selon plans déposés Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a Dérogation : 33 al. 2 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 avril 2025 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 12 mars 2025

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante: Swisscom Broadcast SA, Ey 10, 3063 Ittigen.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Chemin du Vallon 30, 1030 Bussigny.

Emplacement: parcelle N° 2202, aux lieux-dits: «Route de Montoz et Sous le Crêt 10a», commune de Court.

Projet: échange d'antennes sur une installation de téléphonie mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA et Swissphone Wireless SA avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 avril 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 mars 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Crémines

Bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026

Dès à présent, les parents domiciliés à Crémines peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche, ou en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2025-2026.

La Commune de Crémines a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents:

- 1. S'assurer d'avoir une place. La structure d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
- 2. Créer un BE-Login (via le nouveau processus de connexion AGOV). Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BE-Login.
- 3. Demander un bon de garde à la Commune de Crémines

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Crémines le mois précédent le début de la prise en charge.

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille, www.gef.be.ch/bonsdegarde ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 95 42 / secretariat@cremines.ch)

Crémines, le 26 février 2025

Le secrétariat communal



Eschert

Tir à balles

La société de tir d'Eschert avise la population que des tirs à balles auront lieu du 19 mars au 10 décembre 2025. Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir. La société de tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Eschert, le 12 mars 2025 Société de tir d'Eschert



Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé jeudi 20 mars.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 12 mars 2025

Le Conseil municipal

Plantation et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales et privées

Les riverains des routes énumérées cidessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures jusqu'au 31 mai 2025.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite

Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Grandval, le 12 mars 2025

Le Conseil municipal



Loveresse

Assemblée communale du 9 décembre

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 18 février 2025.

Loveresse, le 4 mars 2025

Conseil communal

Élection communale complémentaire du 2 mars 2025 - Second tour

Procès-verbal de l'élection d'un conseiller communal (fin de la période 2024-2027)

Nombre d'électeurs inscrits: 246

Nombre de cartes de légitimation rentrées: 134

Nombre de bulletins rentrés: 134

Bulletins n'entrant pas en ligne de compte: 1

Nombre de bulletins valables: 133 Nombre de suffrages valables: 133

Participation: 54.47% Ont obtenu des voix: Boillat Thierry (56)

Häubi Jakob (77)

Est élu: Häubi Jakob

Loveresse, le 6 mars 2025

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Bader Isabelle et Monastra Giuseppe, Marais Jean-du-Pin 9, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont Emplacement: Parcelle Nº 2496, Marais Jean-du-Pin 9

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau.

7.one : H2

Dérogation: Art. 20 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 avril 2025 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mars 2025

Services Techniques-Urbanisme

Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille

Demande de bons de garde: période 2025-2026

Dès à présent, les parents ou toute autre personne détenant l'autorité parentale, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s), peuvent déposer une demande ou un renouvellement de bons de garde via la plateforme Kibon (www.kibon.ch).

Afin de faciliter l'inscription, il faut disposer d'un BE-Login (www.belogin.ch, il s'agit du même login que pour remplir sa déclaration d'impôts). Il est recommandé d'avoir préalablement rempli sa déclaration d'impôt 2024.

La confirmation des données signée, ainsi que tous les documents justificatifs doivent être transmis à la Municipalité de Moutier avant le début de la prise en charge. Les demandes complètes doivent être déposées jusqu'au 30 juin 2025 au plus tard, afin que le bon de garde puisse être attribué dès le 1er août 2025.

En cas de délai non respecté ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou plusieurs mois.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire accueillis en crèche ou chez des assistantes parentales.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur les sites internet www.fambe.sites.be.ch, rubrique garde d'enfants ou www.moutier.ch, rubrique «Bons de garde CDE/SAF».

La validité des bons de garde prendra fin le 31 décembre 2025 pour les parents domiciliés à Moutier. Le subventionnement jurassien prendra alors le relais. Des informations utiles seront transmises au printemps 2025.

En cas de questions complémentaires, merci de prendre contact avec:

- Centre de l'Enfance de Moutier: 032 493 56 31 ou info@cre.moutier.ch
- Service d'Accueil en Famille de Moutier: 032 492 10 05 ou saf@moutier.ch

Moutier, mars 2025

Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe:

Un/e stagiaire à la cellule «Transfert dans le Jura», à 50 %, pour la période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, (si possible un seul fichier PDF

avis officiels I

groupant l'ensemble des documents) à chancellerie@moutier.ch: jeudi 27 mars 2025.

Moutier, le 5 mars 2025 Conseil municipal

Votation populaire du dimanche 18 mai 2025

Le Conseil municipal a fixé au dimanche 18 mai 2025, la votation populaire relative à la participation communale au projet de construction d'un chauffage à distance à Moutier (participation dans la société anonyme de gestion; participation au capital de la société par un engagement de Fr. 2'500'000.—).

Moutier, le 7 mars 2025 Conseil municipal



Perrefitte

Municipalité de Perrefitte

Plantations le long des routes

Les riverains des routes cantonales et communales sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2025. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent être maintenus à une distance de 50 cm au moins du bord de la chaussée. Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50 m au-dessus des chemins pour piétons, trottoirs et pistes cyclables. Aux points dangereux, dans les virages et aux croisements, la visibilité ne doit pas être réduite. L'effet de l'éclairage public ne doit pas être gêné.

Perrefitte, le 12 mars 2025 Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Aux propriétaires de chiens

Le Conseil municipal rappelle à la population et plus particulièrement aux propriétaires de chiens, que durant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé. De plus, chaque propriétaire est prié d'avoir un minimum de discipline en ramassant les crottes de son animal. Il est également rappelé que selon notre règlement de police locale, les chiens doivent être tenus en laisse.

Perrefitte, le 12 mars 2025 Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de Perrefitte lance l'appel d'offres suivant:

Mandante: Commune de Perrefitte

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux: Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Perrefitte pour la période contractuelle

du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA- MO» (www.be.ch/manuel-mensuration) Critères d'aptitudes:
- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)
- Interfaces techniques:
 - Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
 - Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non- membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG
- Sécurité de l'information :
 - Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise : au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)
- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et évent. présentation) (Pondération: 40%)
- Assurance-qualité (Pondération: 20%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération : 15%)
- Prix conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
- Développement durable (Pondération: 10%) Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et évent. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
- Références (Pondération: 5%)
- Service à la clientèle (Pondération: 5%)
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération : 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération : 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous: www.be.ch/election-gc

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de Perrefitte, au 032 493 22 74 ou par mail à secretariat@perrefitte.ch

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre: L'offre doit être adressée à l'administration communale de Perrefitte, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte d'ici au 11.04.2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit:

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Perrefitte, le 12 mars 2025

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérant: Markus Loosli, Moron 30, 2712 Le Fuet Emplacement: Parcelle N° 6, Moron 30b, 2712 Le Fuet

N° eBau : 2024-2412

Projets de construction: Construction d'un couvert réglementaire pour igloo à veaux avec dalle en béton et agrandissement de la place goudronnée d'environ 34 m² pour faciliter l'accès au camion du lait

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dérogation requise: Aucune, le projet est conforme à l'affectation de la zone.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au** 11 avril 2025 inclusivement, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 12 mars 2025

Conseil communal

X

Reconvilier

Avis de construction

** Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 59/2021 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 17 février 2022 **

Requérante : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: KWSA SA, architectes HES – SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N 2269, au lieu-dit: «La Lai-pray», commune de Reconvilier.

Projet: construction d'un nouveau bâtiment industriel comprenant un atelier, des surfaces de dépôt/stock, une salle de montage, un réfectoire et des bureaux, aménagement d'un accès sur le pourtour du bâtiment et de 20 places de stationnement à l'extérieur et 4 à l'intérieur et pose de deux enseignes publicitaires en façade Sud.

Zone: PQ 2 « Le Laipray ». Dérogation: art. 80 LR.

Prolongation de la validité du permis: jusqu'au 19 mars 2027

Les oppositions, uniquement contre la prolongation de la durée de validité du permis de construire, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 4 avril 2025, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 5 mars 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Roches

Procès-verbal assemblée communale extraordinaire

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 mars 2025 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du 12 mars 2025 au 10 avril 2025

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 10 mars 2025

Conseil communal



Tournée spéciale branches

Le printemps arrive, il est temps de d'élaquer!

La tournée spéciale branches Celtor aura lieu à Saules durant la semaine du 24 au 28 mars 2025.

La collecte se fait uniquement après inscription écrite (coupon d'inscription à compléter) à envoyer:

- par poste, à Celtor SA, CP 27, 2710 Tavannes
- par courrier, à info@celtor.ch

ou directement sur le site internet www.celtor.ch

Délai d'inscription: 20 mars 2025

Règles à respecter:

longueur maximale 4 m

- pas de fagots de branches et de bûches inférieurs à 50 cm (à déposer avec la tournée verte)
- dépôt dès le lundi 24 mars 2025 à 7 h
- regroupement de tas entre voisins recommandés

Saules, le 12 mars 2025

Secrétariat communal

Fermeture exceptionnelle du bureau communal

L'administration communale sera exceptionnellement fermée le mercredi 12 mars 2025 en raison d'une séance à l'extérieur et ouvrira en remplacement le jeudi 13 mars 2025 de 16 h à 17 h.

Saules, le 5 mars 2025 Secrétariat communal



Tavannes

Élagage des arbres et des haies: tournée des branches (24 au 28 mars)

La période actuelle est idéale pour entreprendre des travaux d'élagage et de taille dans les jardins, avant que les plantes à floraison précoce n'entament leur croissance.

La Municipalité rappelle aux propriétaires l'importance de ces interventions afin de respecter la réglementation en vigueur et d'assurer la sécurité de tous. Il est primordial de dégager les abords des routes, rues et chemins pour éviter que la végétation n'entrave la visibilité ou ne gêne la circulation des piétons, cyclistes et automobilistes.

Une vigilance particulière est requise pour les arbres, haies et arbustes situés près des intersections, des sorties d'immeuble ou des lampadaires publics, afin d'anticiper toute obstruction due à leur développement.

Pour faciliter l'évacuation des déchets verts, une collecte spéciale sera organisée au sein de la commune durant la semaine du 24 au 28 mars 2025. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 mars sur celtor.ch. Chaque inscription permet de bénéficier d'une benne de 20 m3, tout excédent étant facturé au prix coûtant.

Nous encourageons tous les habitants à profiter de cette opportunité pour se débarrasser de leurs déchets végétaux de manière optimale. La Municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des propriétaires pour leur participation et leur engagement.

Un rappel sur la manière de couper les haies selon les prescriptions légales est disponible sur le site internet de la commune: www. tavannes. ch/actualites

Tavannes, le 20 février 2025

La police administrative et des constructions

Crèche municipale

Mise au concours - Directeur(rice)

Suite au départ à la retraite de sa directrice, la crèche municipale Les 4 saisons met au concours le poste à durée indéterminée de directeur(rice) à 60% pour une entrée en fonction au 1^{er} juillet 2025 ou à convenir.

Description du poste:

• Encadrer le personnel de la crèche qui compte une dizaine de collaborateurs.

- S'assurer du bon déploiement du concept éducatif.
- Superviser et veiller au bien- être des enfants ainsi qu'à la qualité d'accueil offerte aux familles.
- Gérer la planification des horaires, vacances, absences, remplacements des collaborateurs de la structure. Gérer les visites, les inscriptions, la planification de la période d'adaptation des enfants avec l'équipe éducative et les bons de gardes.
- Veiller au respect du budget alloué et à la correcte utilisation des ressources financières.
- S'assurer que toutes les politiques et procédures sont revues annuellement, que le personnel est formé et que la crèche est entièrement conforme à toutes les réglementations requises.

Profil et conditions:

- Être en possession d'un diplôme d'une haute école sociale ES ou HES, ou un titre équivalent.
- Être au bénéfice d'un minimum 5 ans d'expérience professionnelle en tant qu'éducateur(trice) de la petite enfance.
- Être en possession d'une formation de directeur-trice d'institutions de la petite enfance ou être disposé-e à la faire.
- Expérience avérée dans la gestion d'équipe.
- Sens aigu des responsabilités, de la discrétion et de la sécurité.
- Personnalité proactive, positive et engagée, possédant un esprit d'ouverture et d'initiative.

Offre:

- Cadre de travail au sein d'une équipe motivée et solidaire
- Conditions salariales selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à M^{me} Ingrid Tolotti, 032 481 33 91 ou à M. Alexis Bourgeois, 032 482 60 43.

Les dossiers de candidature, accompagnés d'une lettre de motivation, des diplômes et comprenant tous les documents usuels sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch. Le délai de postulation est fixé au 24 mars 2025.

Tavannes, le 6 mars 2025

Le Conseil municipal



Valbirse

Conseil général du 24 mars 2025

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 24 mars 2025, à 19 h, à la Salle communale de Malleray.

Ordre du jour

- 1. Appel et approbation de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2024
- 3. Déclarations de principe des groupes
- 4. Accepter un crédit de CHF 850'000 pour la réfection de la partie supérieure de la rue des Prés, à répartir comme suit: CHF 452'630 pour les routes, CHF 191'665 pour l'eau potable, CHF 189'005 pour les eaux usées et CHF 16'700 pour l'éclairage public
- Accepter la modification du Règlement sur les déchets

avis officiels

- 6. Prise de connaissance du décompte final
- 7. Prise de connaissance du décompte final rue des Vannes
- 8. Prise de connaissance du décompte final de la réfection de la salle communale
- Prise de connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
- 10. Informations de la Commission scolaire
- 11. Informations de la Commission de gestion et de surveillance (présentation des audits au sujet de la crèche Au P'tit Château et des Travaux publics)
- 12. Informations du Conseil communal
- 13. Informations de la Présidente du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
- 14. Ouestions orales

Les séances sont publiques et la documentation est disponible sur www.valbirse.ch (politiques locales, Conseil général, ordres du jour des séances).

Bévilard, le 3 mars 2025

Bureau du Conseil général

Infos communales

L'édition 2025 du Valbeers festival ouverte aux sponsors

La 2º édition du Valbeer's festival aura lieu le 28 juin 2025 à Pontenet. Plus de 30 exposants se sont déjà annoncés pour le marché artisanal et du terroir qui aura lieu de 9 h à 17 h. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 mars. Le talon d'inscription peut être téléchargé sur le site de la commune (rubriques Culture, loisirs & tourisme/ Manifestations) ou demandé via l'adresse manifestations@valbirse.ch

Dans la mesure où des entreprises s'étaient montrées intéressées à soutenir la manifestation l'an dernier, les autorités ont décidé de leur offrir la possibilité de parainner l'édition 2025. Une seule option de sponsoring est proposée, à savoir l'apposition sur les lieux de la manifestation d'une bâche publicitaire de maximum 2m x 1m en contrepartie d'un soutien financier de CHF 500. Les entreprises et organismes intéressés peuvent contacter l'administration communale par mail (info@valbirse.ch) ou par téléphone (032 491 61 65).

eDéménagement disponible depuis le 1er mars

eDéménagement est une plateforme en ligne qui permet aux particuliers domiciliés en Suisse d'effectuer l'enregistrement obligatoire de leur déménagement rapidement et en dehors des heures d'ouverture du service administratif concerné. Valbirse a mis en place ce service depuis le 1er mars. L'utilisation d'eDéménagement est facultative et n'entraîne pas plus de frais que si vous alliez au guichet du Contrôle des habitants.

Pour utiliser eDéménagement, il faut être majeur-e et en mesure d'exercer ses droits civils. En outre, ce service n'est pas disponible pour les personnes effectuant des séjours hebdomadaires.

Des informations détaillées sont disponibles sur notre site Internet, dans la rubrique Administration, contrôle des habitants.

Fermetures durant les vacances et jours fériés

Les différents services communaux seront fermés aux dates suivantes en 2025:

Administration

Pâques vendredi 18 et lundi 21 avril; Ascension jeudi 29 et vendredi 30 mai; Pentecôte lundi 9 juin; vacances d'été du lundi 21 juillet au vendredi 8 août; vacances de Noël du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier 2026.

Crèche

Pâques vendredi 18 et lundi 21 avril; Ascension jeudi 29 et vendredi 30 mai; Pentecôte lundi 9 juin; vacances d'été du lundi 21 juillet au vendredi 8 août; vacances de Noël du mercredi 24 décembre à midi au vendredi 2 janvier 2026.

• SSCO

Pâques vendredi 18 et lundi 21 avril; Ascension jeudi 29 et vendredi 30 mai; Pentecôte lundi 9 juin; vacances d'été du lundi 28 juillet au vendredi 1^{er} août; vacances de Noël du jeudi 25 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026.

Voirie

Pâques vendredi 18 et lundi 21 avril; Ascension jeudi 29 et vendredi 30 mai; Pentecôte lundi 9 juin; vacances d'été et de Noël - permanence assurée.

• École à journée continue

Pâques vendredi Saint et lundi de Pâques - fermée Vacances de printemps du 14 au 25 avril - ouverte sur inscription en dehors des fériés

Ascension jeudi 29 et vendredi 30 mai - fermée Lundi de Pentecôte - fermée

Dernier vendredi de l'année scolaire, le 4 juillet fermée dès 8h15

Du 7 au 18 juillet - ouverte sur inscription

Du 21 juillet au 8 août - fermée

Du 11 au 15 août - ouverte sur inscription Du 6 au 19 octobre - ouverte sur inscription

Du 22 décembre au 2 janvier 2026 – fermée. Bévilard. le 10 mars 2025

Commune mixte de Valbirse

Divers

Société de Tir «Armes-Réunies 300m Malleray-Bévilard»

Stand de tir intercommunal Malleray-Bévilard

La société de tir «Armes-Réunies 300m Malleray-Bévilard» avise la population que des tirs à balles auront lieu sur sa place de tir

du 22 mars au 31 décembre 2025

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir citée ci-dessus décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Bévilard, le 9 mars 2025

Le comité

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Calendrier des parutions 2025 N° sem. N° par. Date Jour de parution 18 16 30.04.2025 mercredi 36 31 03.09.2025 mercredi 01.01.2025 SUPPRIME 07.05.2025 19 17 mercredi 37 32 10.09.2025 mercredi 1 2 08.01.2025 SUPPRIME 20 18 14.05.2025 38 17.09.2025 mercredi mercredi 33 15.01.2025 21.05.2025 3 1 mercredi 21 39 24.09.2025 mercredi 19 mercredi 34 4 22.01.2025 2 mercredi 22 28.05.2025 40 35 20 mercredi 01.10.2025 mercredi 29.01.2025 5 3 mercredi 23 21 04.06.2025 mercredi 41 36 08.10.2025 mercredi 6 05.02.2025 4 mercredi 24 22 12.06.2025 JEUDI 42 15.10.2025 37 mercredi 12.02.2025 5 mercredi 25 18.06.2025 22.10.2025 7 23 mercredi 43 38 mercredi 8 6 19.02.2025 mercredi 26 24 25.06.2025 44 39 29.10.2025 mercredi mercredi 26.02.2025 mercredi 9 7 27 25 02.07.2025 45 40 05.11.2025 mercredi mercredi 10 8 05.03.2025 mercredi 28 26 09.07.2025 46 41 12.11.2025 mercredi mercredi 12.03.2025 9 mercredi 29 16.07.2025 SUPPRIME 19.11.2025 mercredi 11 47 42 10 19.03.2025 30 48 26.11.2025 12 mercredi 23.07.2025 SUPPRIME 43 mercredi 11 26.03.2025 30.07.2025 **SUPPRIME** 03.12.2025 13 mercredi 31 49 44 mercredi 14 12 02.04.2025 mercredi 32 50 45 10.12.2025 27 07.08.2025 **IEUDI** mercredi 13 09.04.2025 15 mercredi 33 28 13.08.2025 17.12.2025 mercredi 51 46 mercredi 14 16.04.2025 mercredi 16 34 29 20.08.2025 mercredi 52 47 24.12.2025 mercredi 15 24.04.2025 **JEUDI** SUPPRIME 17 35 30 27.08.2025 31.12.2025 mercredi



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier Rue de l'Hôtel-de-Ville 1 Case postale 927 2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones

±	
Centrale	032 494 11 11
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Police administrative	032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme. Travaux publics	032 494 13 33
Electricité.Eau.	032 494 12 14
Service de piquet Electricité. Eau	032 494 12 12
Centre de l'enfance Ecole à journée continue	032 493 56 31
Service d'accueil en famille	032 492 10 05
SeJAC	032 493 10 11
Bibliothèque	032 493 59 69
	Chancellerie Impôts Caisse municipale Contrôle des habitants Service social Agence AVS Police administrative Bâtiments.Urbanisme. Travaux publics Electricité.Eau. Service de piquet Electricité. Eau Centre de l'enfance Ecole à journée continue Service d'accueil en famille SeJAC

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone). Paiement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet www.moutier.ch

Courriel info@moutier.ch



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon Administration communale Les Grands Clos 5, Belprahon Case postale 257 2740 Moutier Tél. du secrétariat: 032 493 48 27

Courriel: secretariat@belprahon.ch

Tél. de la caisse: 032 493 18 60

Courriel: caisse@belprahon.ch Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz Les Grands Clos 19 2735 Champoz Téléphone: 032 492 12 88

Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles Clos la Jus 27 2747 Corcelles Téléphone: 032 499 90 70

Courriel: secretariat@corcelles-be.ch

Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h

Jeudi de 17 h à 18 h 30

Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de CourtTéléphone:032 497 71 10Rue de la Valle 19Courriel:contact@court.ch2738 CourtSite internet:www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.



informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal Rue du Collège 6

Rue du Collège 6Courriel:secretariat@cremines.ch2746 CréminesSite internet:www.cremines.ch

Téléphone:

032 499 95 42

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h



Eschert

Commune mixte d'Eschert Téléphone: 032 493 40 85

Rue du Tilleul 1 Courriel: secretariat@eschert.ch

2743 Eschert Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h. Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal Grand-Rue 29 2745 Grandval Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89 Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur

en cas d'absence)

Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30

Jeudi soir de 18h à 19h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).

Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).